

## Mesures en faveur de l'économie et des activités locales

La Commune de Fully adopte diverses mesures pour soutenir l'économie et les activités locales, durement touchées par la pandémie de coronavirus.

- **Soutien aux entreprises**

- Renonciation à l'encaissement de la location du domaine public (terrasses) pour 2020 ;
- Abandon des loyers commerciaux facturés par la Commune de Fully pour mars et avril 2020 ;

- **Paiements et reports d'échéance**

- Suspension des rappels et commandements de payer aux personnes physiques et morales jusqu'à nouvel avis ;
- Envoi des bordereaux d'impôts pour les personnes physiques et morales selon le rythme du canton, suspension des rappels et poursuites ;
- Paiement des factures fournisseurs dans les meilleurs délais afin d'assurer des liquidités aux entreprises ;
- Maintien des factures de consommation d'électricité, d'eau, d'épuration et des taxes puis suspension des rappels et poursuites ;
- Des facilités de paiement pourront être accordées par la Commune en cas de demandes pour les entreprises et les personnes physiques ;

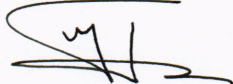
- **Institutions culturelles, sportives, sociales et jeunesse**

- Maintien sur le principe des subventions annuelles quelle que soit l'activité produite ;
- Subventions ponctuelles :
  - o pour les événements impactés à court terme : le soutien communal est maintenu ;
  - o pour les événements dont la réalisation peut être repoussée à une date ultérieure en 2020 : le soutien communal est maintenu mais déplacé ;
  - o Tous les cas feront l'objet d'une analyse précise qui prendra en compte l'exceptionnalité de la situation et les mesures de soutien prises par la Confédération et le Canton du Valais ;
- Abandon de la facturation pour les structures d'accueil sauf pour les familles dont les enfants sont exceptionnellement accueillis, ceci en accord avec la structure Planète Enfants.

Fully, le 2 avril 2020

COMMUNE DE FULLY

Le Président



Edouard Fellay

Le Chef du service  
des Finances et Contributions



Patrick Arlettaz